#### AFCK/ WG

## **RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

### PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**DÉCRET N° 2024** – 890 DU 11 AVRIL 2024 portant nomination du capitaine de vaisseau **Dossa HOUNKPATIN** en qualité de Chef d'état-major de la Marine nationale au Ministère de la Défense nationale.

# LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-574 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense nationale ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- **sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 avril 2024.

### **DÉCRÈTE**

## **Article premier**

Le capitaine de vaisseau **Dossa HOUNKPATIN** est nommé Chef d'état-major de la Marine nationale au Ministère de la Défense nationale.

### Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 11 avril 2024

Patrice'TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale,

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat

Fortunet Alain NOUATIN